

Mise en sécurité et réhabilitation friche industrielle ICPE polluée Legré-Mante 6/2/2025

A / Portage politique spécifique adapté à une opération de type « complexe et sensible »

- Mise en place d'un comité de suivi de site travaux (CSS)
- Présence d'un organisme « tiers de confiance »
- Plan spécifique de prévention des établissements scolaires et sociaux

B/ Les grands principes de gestion des sols pollués – D G P R, Ministère de l'environnement-

- MAITRISE DES POLLUTIONS
- MAITRISE DES TRANSFERTS
- PROTECTION DES POPULATIONS

Ils se traduisent sur le terrain par une combinaison de 3 niveaux de prévention des riverains :

1/ PROTECTION PRIMAIRE :

L'objectif est de contenir la pollution sur site pendant les travaux et d'empêcher l'exposition des riverains et l'environnement aux poussières contaminées sous l'effet du vent violent et du ravinement :

Stratégie technique la plus efficace :

**Excavations sous enceinte confinée ou extraction/aspiration «à la source», sas de décontamination
Couverture des zones excavées, des zones de roulement stabilisées, bâchage et décontaminations des engins.**

Points complémentaires: Abaissement du seuil du bruit du fond résiduel fixé pour le plomb 130mg/Kg/MS, sous le seuil de vigilance de 100mg. Fourniture du plan de retrait amiante.

Coupure des voies de transfert air, sol, eau. Fournir une cartographie du plan de dépollution des zones de pollutions concentrées, des bilans massiques, des essais de faisabilité et de traitabilité réalisés au stade du PCT.

2/ CONTROLES QUALITE DE L'AIR, DE L'EAU ET DES SOLS :

- Autocontrôle par l'entreprise et coordination sécurité santé du travail
- Inspection du travail
- Contrôle indépendant (Atmosud)
- Détermination des VLE (valeurs limites d'exposition)
- Partage en temps réel des mesures des métaux lourds, HAP, HCT ...

3/SURVEILLANCE SANITAIRE DE LA POPULATION

- Mise en œuvre d'une stratégie de dépistage jeunes enfants (1-7ans), femmes enceintes et allaitantes.
- suivi sanitaire des populations scolaires à moyen et long terme à l'issu du chantier.

-Points complémentaires: Réalisation d'une ERS complémentaire à l'EIM, démarche d'évaluation d'impact sur la santé (ARS). Gratuité des analyses d'arsenic, cadmium, cuivre, mercure, zinc. Mise en œuvre d'une structure d'accueil et de suivi sanitaire dédiée en milieu hospitalier (ou autre).